



## Je prends connaissance d'un jugement penal 17 ans apres!

Par **luto\_old**, le **26/10/2007** à **17:48**

J'ai été convoqué par un huissier qui m'a fait part d'un jugement en appel, depuis plus de 17 ans, dont je n'ai jamais eu connaissance que ce procès ai eu lieu.

Depuis 17 ans j'ai effectivement déménagé comme beaucoup de français, mais est ce légal de juger une personne en pénal sans sa présence, sans possibilité de se défendre, d'autant plus que les arguments avancés sans faux et il y avait vraiment matière à ce que je gagne ce procès.

A ce jour, et sans me dire quelles sont mes possibilités et mes droits, l'huissier me réclame la somme principale multipliée par 3 avec les intérêts.

Mes questions:

- Est ce Légal Tout ça?
- Quels sont mes recours?
- Que peut faire l'huissier en attendant?

Merci par avance de vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **26/10/2007** à **22:08**

Bonjour.

il s'agissait d'un délit?

quand est-ce que la cour d'appel a rendu sa décision?

Par luto\_old, le 27/10/2007 à 09:05

Le jugement en appel a été rendu en septembre 1991

J'ai été condamné lors de mes fonctions de gérant d'une sarl, dont il est stipulé clairement sur ce jugement, qu'en aucun cas je n'ai été tenu responsable d'un quelconque agissement contraire à ma fonction, ni à un comblement de passif (cette sarl avait déposé le bilan suite à des impayés)

C'était en relation avec un contrat de construction signé avec la partie adverse, qui m'accusait de ne pas avoir souscrit d'assurances, alors que celle-ci avait été suspendue par la compagnie, puisque vue les difficultés de l'entreprise, le montant de la prime n'a put être honoré.

D'après ce que j'apprends, j'ai été condamné pour ne pas avoir souscrit de contrat. N'étant pas été tenu responsable du passif de la société, je ne comprends pas.

Vous comprenez qu'avec le temps, je ne peux que faire appel à des souvenirs lointains, et je n'ai évidemment plus de documents.

Je me souviens en plus, que ces gens avaient trafiqué le contrat de construction pour obtenir leur prêt, chose que j'avais signalé au liquidateur qui m'avait répondu: je ne poursuis personne, je suis là pour récupérer de l'argent point c'est tout.

Mais évidemment, ce ne sont que des souvenirs.